



# KARATÉ MANOSQUE

## Règlement Intérieur

### Etre adhérent au club de Karate :

**Vous êtes considéré(e) comme adhérent(e) après avoir fourni le dossier complet :**

- LA SIGNATURE ET ACCEPTATION DU REGLEMENT CONCERNANT LES COURS.
- UNE PHOTO D'IDENTITÉ. (POUR LES NOUVEAUX ADHÉRENTS).
- LE REGLEMENT :
  - LES COURS A L'ANNÉE
  - LA COTISATION
  - LA LICENCE

Nous vous demandons trois chèques, un pour le premier trimestre comprenant l'adhésion, la licence et les cours et deux autres comprenant les cours pour les 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> trimestres que nous encaisserons à chaque début de trimestre (janvier et avril).

**Réduction de 15% pour le 2<sup>e</sup> enfant (uniquement) inscrit au Karaté. (Valable uniquement pour les fratries)**

**IL NE SERA EFFECTUE AUCUN REMBOURSEMENT EN CAS D'ARRÊT EN COURS DE SAISON**, sauf en cas de maladie ou de déménagement (sur présentation de justificatif).

**EN CAS DE COMPORTEMENT IRRESPECTUEUX DE LA PART DE L'ADHERENT OU DE SES RESPONSABLES (VERBAL OU PHYSIQUE), VOUS POUVEZ VOUS FAIRE EXCLURE DES COURS DE MANIERE TEMPORAIRE OU DEFINITIVE SANS AUCUN REMBOURSEMENT.**

Pour les demandeurs de bourse de la Mairie, nous vous demandons de régler tel que s'est demandé, ci-dessus et nous régulariserons lors du versement de la bourse.

En qualité d'adhérent, vous êtes conviés à participer à l'Assemblée Générale du Club une fois par saison. Vous recevrez des informations et pourrez poser toutes les questions que vous souhaitez.

## TENUE

- Porter un kimono de Karate propre et bien ajusté.
- Les ongles des mains et des pieds doivent être propres et coupés ras (vérification possible du Professeur).
- L'hygiène est la base du respect de soi-même et du partenaire. Avoir une serviette de toilette pour se laver les pieds avant de monter sur le tatami.
- Aucun bijou (montre, boucles d'oreilles ou piercing, bagues...) risque d'accident non couvert par l'assurance.

## CODE MORAL DU KARATE

Le comportement doit être respectueux envers le Professeur, les Assistants et les Partenaires pendant les cours ainsi qu'aux vestiaires.

Les accompagnants ne sont pas autorisés à venir assister aux cours. Néanmoins les professeurs peuvent les inviter à rester sous condition qu'ils ne gênent pas le bon déroulement des séances.

---

**SIGNATURE** de l'adhérent et d'un des parents pour les mineurs.  
Précédée de la mention « Lu et approuvé »

*Signature de l'Adhérent*

*Signature du Parent*

**Renseignements : Tél. 07 64 05 85 36**  
**mail : [karate.manosque@gmail.com](mailto:karate.manosque@gmail.com)**  
**Site Internet : <http://karate-manosque.fr>**  
**Instagram : [karate.manosque.a.m.a](https://www.instagram.com/karate.manosque.a.m.a)**